

Pierre D. Grenier Associé, Médiateur accrédité

pierre.grenier@dentons.com D +1 514 878 8856 Dentons Canada s.E.N.C.R.L. 1, Place Ville Marie, bureau 3900 Montréal (Québec) H3B 4M7

dentons.com

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 8 avril 2022 No de dossier : 540603-34

Me Véronique Dubois, Secrétaire **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet:

- Dossier de la Régie : R-4176-2021
- Demande d'approbation d'un contrat de service de transport d'électricité
- Demande de renseignements n° 2 de la Régie de l'énergie (la « DDR n° 2 »)

Chère consœur,

Notre cliente Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** ») a pris connaissance des nombreuses demandes formulées par la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») dans sa DDR n° 2 et a mobilisé l'ensemble de son équipe pour colliger et analyser les renseignements demandés afin de préparer les réponses à la DDR n° 2.

Pour les motifs suivants, RTA demande à la Régie un délai additionnel jusqu'au 6 mai 2022 pour lui permettre de compléter son travail.

La nature et la complexité de certaines demandes de renseignements de la Régie, notamment au niveau de l'évaluation du coût de la dette, requièrent des analyses approfondies et exhaustives impliquant plusieurs unités d'affaires de la société mère, Rio Tinto, localisées en Europe et en Asie, considérant que la gestion des emprunts est effectuée sur un base globale corporative et non régionale ou par unité d'affaires.

De plus, les renseignements demandés par la Régie relativement aux données réelles pour les composantes de calcul du tarif pour 2021 nécessitent des analyses et un travail de fond importants. Plus particulièrement, ces demandes nécessitent une analyse des données qui ont servi à la préparation du tarif 2021 soumis à la Régie afin (i) de revoir en détail notamment la planification budgétaire des projets et les prévisions en découlant et (ii) d'expliquer, le cas échéant, certaines variances dans les opérations de RTA et la réalisation de ses projets.

Malgré tous les efforts consacrés à ce jour par RTA à la préparation des renseignements demandés par la Régie et compte tenu également que les représentants du Transporteur, impliqués dans le présent dossier, sont présentement affectés à la préparation du dossier tarifaire R-4167-2021 (volet 2) et de l'audition qui se tiendra devant le Régie à partir du 20 avril prochain, RTA ne sera pas en mesure de

Fernanda Lopes & Associados ▶ Guevara & Futierrez ▶ Paz Horowitz Abogados ▶ Sirote ▶ Adepetun Caxton-Martins Agbor & Segun ▶ Davis Brown ▶ East African Law Chambers ▶ Eric Silwamba, Jalasi and Linyama ▶ Durham Jones & Pinegar ▶ LEAD Advogados ▶ Rattagan Macchiavello Arocena ▶ Jiménez de Aréchaga, Viana & Brause ▶ Lee International ▶ Kensington Swan ▶ Bingham Greenebaum ▶ Cohen & Grigsby ▶ Sayarh & Menjra ▶ Pour obtenir de plus amples renseignements sur les cabinets d'avocats qui ont uni leurs forces pour former Dentons, visitez le dentons.com/cabinetsfondateurs

Le 8 avril 2022 Page 2

compléter l'ensemble de ses démarches et tenir les réunions de travail requises avec le Transporteur en ce qui concerne certaines autres demandes de la DDR n° 2, et ce, avant la date d'échéance du 13 avril 2022 donnée par la Régie dans sa lettre du 23 mars 2022 (A-0009).

Veuillez noter qu'Hydro-Québec ne conteste pas cette demande de prolongation de délai pour répondre à la DDR n° 2.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada s.E.N.C.R.L.

Pierre D. Grenier

PDG